

Norme belge

ISO/IEC 27038:2014



EN ISO/IEC 27038:2016

NBN EN ISO/IEC 27038:2016



Technologies de l'information - Techniques de sécurité - Spécifications pour la rédaction numérique (ISO/IEC 27038:2014)

Valable à partir de 23-09-2016

ICS: 35.040

Bureau de Normalisation
Rue Joseph-II 40 bte 6
1000 Bruxelles

T. +32 2 738 01 11
F. +32 2 733 42 64
info@nbn.be

BTW BE0880.857.592
IBAN BE69 6790 0009 5178
BIC Code PCHQBEBB

www.nbn.be

NORME EUROPÉENNE
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

EN ISO/IEC 27038

Août 2016

ICS 35.040

Version Française

**Technologies de l'information - Techniques de sécurité -
Spécifications pour la rédaction numérique (ISO/IEC
27038:2014)**

Informationstechnik - IT-Sicherheitsverfahren -
Spezifikation für digitales Schwärzen (ISO/IEC
27038:2014)

Information technology - Security techniques -
Specification for digital redaction (ISO/IEC
27038:2014)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 19 juin 2016.

Les membres du CEN et CENELEC sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN et CENELEC.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN et CENELEC dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN et du CENELEC sont les organismes nationaux de normalisation et les comités électrotechniques nationaux des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles

EN ISO/IEC 27038:2016 (F)

Sommaire

Page

Avant-propos européen 3

Avant-propos européen

Le texte de l'ISO/IEC 27038:2014 a été élaboré par le Comité Technique ISO/IEC JTC 1 "Technologies de l'information" de l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) et la Commission Internationale Electrotechnique (CEI) et a été repris comme EN ISO/IEC 27038:2016.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en février 2017, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en février 2017.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Notice d'entérinement

Le texte de ISO/IEC 27038:2014 a été approuvé par le CEN comme EN ISO/IEC 27038:2016 sans aucune modification.

NORME
INTERNATIONALE

ISO/IEC
27038

Première édition
2014-03-15

**Technologies de l'information —
Techniques de sécurité —
Spécifications concernant
l'expurgation numérique**

*Information technology — Security techniques — Specification for
digital redaction*



Numéro de référence
ISO/IEC 27038:2014(F)

© ISO/IEC 2014

ISO/IEC 27038:2014(F)



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO/IEC 2014, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Termes et définitions	1
3 Symboles et abréviations	2
4 Principes généraux d'expurgation numérique	2
4.1 Introduction.....	2
4.2 Anonymisation.....	2
5 Exigences	2
5.1 Vue d'ensemble.....	2
5.2 Principes d'expurgation.....	3
6 Processus d'expurgation	4
6.1 Introduction.....	4
6.2 Documents intermédiaires au format papier.....	4
6.3 Documents intermédiaires au format d'images numériques.....	4
6.4 Expurgation numérique simple.....	4
6.4.1 Généralités.....	4
6.4.2 Encodage des caractères.....	5
6.5 Expurgation numérique complexe.....	5
6.5.1 Généralités.....	5
6.5.2 Documents dans un format complexe.....	5
6.5.3 Informations autres que du texte.....	5
6.6 Informations contextuelles.....	6
6.6.1 Introduction.....	6
6.6.2 Expurgation élémentaire.....	6
6.6.3 Expurgation étendue.....	6
7 Archivage du travail d'expurgation	6
8 Caractéristiques des outils d'expurgation numériques	6
9 Exigences pour les essais d'expurgation	7
Annexe A (informative) Expurgation de documents PDF	9

ISO/IEC 27038:2014(F)**Avant-propos**

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) et l'IEC (Commission électrotechnique internationale) forment le système spécialisé de la normalisation mondiale. Les organismes nationaux membres de l'ISO ou de l'IEC participent au développement de Normes internationales par l'intermédiaire des comités techniques créés par l'organisation concernée afin de s'occuper des domaines particuliers de l'activité technique. Les comités techniques de l'ISO et de l'IEC collaborent dans des domaines d'intérêt commun. D'autres organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO et l'IEC, participent également aux travaux. Dans le domaine des technologies de l'information, l'ISO et l'IEC ont créé un comité technique mixte, l'ISO/IEC JTC 1.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO/IEC 27038 a été élaborée par le comité technique ISO/TC JTC 1, *Technologies de l'information*, sous-comité SC 27, *Techniques de sécurité des technologies de l'information*.

Introduction

Certains documents peuvent contenir des informations dont il ne faut pas qu'elles soient divulguées auprès de certaines communautés. Des documents modifiés peuvent être diffusés auprès de ces communautés, après un traitement approprié du document d'origine. Ce processus peut inclure la suppression de sections, de paragraphes ou de phrases avec, le cas échéant, la mention qu'ils ont été supprimés. Ce processus est appelé l'«expurgation» du document.

L'expurgation numérique des documents est un domaine relativement récent des pratiques de gestion documentaire, qui soulève des problèmes spécifiques et pose des risques potentiels. Lors de l'expurgation de documents numériques, il faut que les informations supprimées ne soient pas récupérables. Dès lors, il est nécessaire de prendre des précautions pour que les informations expurgées soient supprimées définitivement du document numérique (par exemple il ne faut pas qu'elles soient simplement masquées dans des parties non affichables du document).

La présente Norme internationale spécifie les méthodes d'expurgation numérique de documents numériques.

L'expurgation peut également impliquer la suppression de métadonnées du document ou la suppression de certaines informations (par exemple une image) importées dans le document.

Il peut être possible d'identifier des informations expurgées dans un document numérique expurgé d'après le contexte. Par exemple, la longueur du texte de remplacement de l'expurgation peut indiquer la longueur des informations expurgées, et donc des informations elles-mêmes. La présente Norme internationale introduit deux niveaux d'expurgation:

- l'expurgation ÉLÉMENTAIRE où le contexte n'est pas pris en considération;
- l'expurgation ÉTENDUE où le contexte est pris en considération.

Les expurgations techniques peuvent être utilisées pour l'anonymisation des informations d'un document, par exemple, par la suppression de certains noms dans les phrases. Elles peuvent également impliquer la suppression de nombres dans les phrases et leur remplacement par «XXX».

Technologies de l'information — Techniques de sécurité — Spécifications concernant l'expurgation numérique

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie les caractéristiques des techniques d'expurgation numérique de documents numériques. La présente Norme internationale spécifie également les exigences concernant les outils d'expurgation logiciels et les méthodes d'essai permettant d'assurer que l'expurgation numérique a été réalisée de façon sûre.

La présente Norme internationale n'inclut pas l'expurgation d'informations de bases de données.

2 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

2.1

anonymisation

processus par lequel des informations personnellement identifiables (IPI) sont irréversiblement altérées de telle façon que le sujet des IPI ne puisse plus être identifié directement ou indirectement, que ce soit par le responsable du traitement des IPI ou en collaboration avec une quelconque autre partie

[SOURCE: ISO/IEC 29100:2011, définition 2.2]

2.2

document

informations consignées susceptibles d'être traitées sous forme d'unité

Note 1 à l'article: Les documents peuvent contenir un texte, des images, des contenus vidéo et audio, des métadonnées et d'autres contenus associés.

2.3

informations personnellement identifiables

IPI

toute information qui (a) peut être utilisée pour identifier le sujet des IPI auquel lesdites informations font référence, ou (b) est ou peut être directement ou indirectement associée à un sujet des IPI

Note 1 à l'article: Pour déterminer si le sujet des IPI est identifiable, il convient de tenir compte de tous les moyens qui peuvent être raisonnablement utilisés par le responsable de la protection de la vie privée, ou par toute autre partie, pour identifier cette personne physique.

[SOURCE: ISO/IEC 29100:2011, définition 2.9]

2.4

expurgation

suppression permanente/définitive d'informations d'un document

2.5

réviseur

personne(s) qui évalue(nt) un document concernant des exigences d'expurgation

Note 1 à l'article: Une série de personnes peuvent évaluer un document donné.